Flash Infos n°23-01 Octobre 2023





Une revalorisation indemnitaire historique des PTP est enfin engagée! ... Mais c'est avec le RIFSEEP!



Lors du CSA MJS du 4 avril dernier les organisations syndicales se sont prononcées sur l'adhésion au Rifseep des trois corps de PTP: 4 votes pour, 6 abstentions et 5 contre. Le résultat de ce scrutin a donné lieu à une lecture politique subtile : « La majorité des OS ne s'oppose pas à l'adhésion des corps de PTP au Rifseep » https://www.education.gouv.fr/les-comites-sociaux-d-administration-ministeriels-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-et-des-344077

Cette formule traduit à elle seule le positionnement de l'Unsa Education et du SNAPS : nous sommes certains que le régime indemnitaire le plus adapté aux PTP est celui des Indemnités de sujétion mais faute de perspectives de revalorisation de ce régime, la négociation pour le passage au Rifseep s'imposait. Après des dizaines d'heures de débat avec l'administration comme au sein de nos instances, le Snaps est parvenu à construire un cheminement acceptable face à un dispositif qui lui, ne l'est toujours pas. Consultés par votation les adhérents du SNAPS ont validé la démarche de leur exécutif.

Les arrêtés qui permettent d'appliquer le Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) aux PTP ont été publiés au JORF du 11 octobre 2023. Leur mise en œuvre est éclairée par une circulaire négociée entre l'administration et les OS volontaires. Attention, ce cadrage national n'aura de sens que si chacun se l'approprie intelligemment et au service de chaque collectif de travail! Le dialogue social de proximité doit prendre tout son sens immédiatement. L'approche collective est un impératif à tenir au détriment des approches individualistes qui donneraient raison à ce dispositif pervers élaboré sur la base du « flatter pour gagner plus ». Soyons collectivement intelligents pour travailler mieux et pour davantage de reconnaissance!

Le Rifseep s'appliquera aux PTP JS à compter du 1^{er} janvier 2023, avec effet rétroactif en paye. Durant cette nouvelle phase de mise en œuvre, le Snaps reste mobilisé. Cafés Snaps, vidéos explicatives, articles de sensibilisation et d'analyse, information en directe via les fils WhatsApp, suivi des conditions de mise en œuvre au titre du dialogue social national ou accompagnement individuel : nous mettons tout en œuvre pour que chaque collègue trouve enfin la juste reconnaissance de son implication professionnelle.

